

Critères d'admissibilité et d'évaluation des communications libres

Critères d'admissibilité

Pour être transmise au comité scientifique, une proposition de communication libre doit respecter les cinq critères suivants :

1. *À l'université* : être soumise par un-e étudiant-e- de 2^e ou de 3^e cycle universitaire, par un-e professeur-e-, par un-e chargé-e- de cours titulaire d'une maîtrise, par un-e professionnel-le- titulaire d'une maîtrise ou par une chercheuse ou un chercheur établi-e- (y compris les postdoctorant-e-s et les professionnel-le-s de recherche titulaires d'une maîtrise);
Au collégial : être soumise par un-e professeur-e-, par un-e professionnel-le- ou par une chercheuse ou un chercheur établi-e- titulaire au minimum d'un diplôme de maîtrise;
Milieus autres : être soumises par un-e professionnel-le- de recherche ou par une chercheuse ou un chercheur établi-e- titulaire d'une maîtrise;
2. Être soumise en français, la langue officielle du congrès (voir la [politique linguistique](#));
3. Être soumise au plus tard le lundi 12 octobre 2020 à 23 h 59; aucune proposition ne pourra être transmise après cette date;
4. Ne pas être présentée dans le cadre d'un autre volet du congrès, sans quoi elle sera annulée;
5. Être soumise au moyen du formulaire en ligne et enregistrée en mode final. Les propositions envoyées par courrier électronique ou par voie postale ne seront pas transmises au comité scientifique.

Règlements généraux

1. Une personne ne peut soumettre plus de deux propositions de communications libres en tant qu'auteur-e- principal-e-;
2. Les décisions du comité scientifique sont sans appel;
3. Tout-e- auteur-e- d'une communication libre acceptée devra obligatoirement payer ses frais d'inscription au plus tard le vendredi 12 février 2021 à 23 h 59, sans quoi sa communication sera annulée;
4. En soumettant une proposition, l'auteur-e- d'une communication libre accepte le programme qui sera élaboré par les responsables du domaine de recherche choisi. Pour cette raison, le choix de domaine de recherche dans votre proposition est fort important.

Critères d'évaluation

L'évaluation se fondera sur les critères suivants, éléments qui devront faire partie du champ « résumé » (1 500 caractères, espaces comprises) du formulaire :

1. Clarté de la problématique et des objectifs présentés;
2. Clarté de la méthodologie adoptée eu égard à la discipline choisie pour l'évaluation;
3. Présence de résultats de recherche (préliminaires ou finaux) ou d'une conclusion de recherche;
4. Une démonstration claire de la contribution de la communication à l'avancement des connaissances;
5. Qualité de la langue écrite.

Voir : <http://www.acfas.ca/evenements/congres/communications-libres>